



EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CHANCIA
 Séance du lundi 21 novembre 2022

<p><u>Nombre de conseillers</u> :</p> <p>En exercice : 10 Présents : 7 Votants : 10</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-et-un novembre, à dix-huit heures quarante minutes, le conseil municipal de la commune de Chancia s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BONIN, Maire.</p>
<p>Date de convocation du conseil municipal : 14/11/2022</p>	<p><u>Étaient présents</u> : BONIN Robert, DELIANCE Jean-Luc, BELZUZ Jean-Claude, FOURNIER Christophe, FAYE Cyril, DUEZ Sophie, BERTHAIL Éric.</p>
<p>Date de mise en ligne de la délibération : 01/12/2022</p>	<p><u>Excusé-es</u> :</p> <p>MEYNET Francine excusée donne pouvoir à BERTHAIL Éric, MAILLARD Valérie excusée donne pouvoir à DELIANCE Jean-Luc, KOCIOL Guillaume excusé donne pouvoir à BONIN Robert.</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : BELZUZ Jean-Claude</p>
<p><u>Objet</u> : Avis - Projet d'extinction partielle de l'éclairage public</p>	

Vu l'augmentation du prix des énergies,

Vu les constatations du SIDEC, l'extinction de l'éclairage public de 6h00 par nuit permettra une économie estimée d'environ 40 % soit environ 1400 €/an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité **DONNE** un avis favorable à l'extinction de l'éclairage public

Un arrêté municipal sera pris.

Pour extrait certifié conforme
 Le Maire, Robert BONIN